



**Maison communale
Rue Martin Sandron 114
5680 – Doische**

**CONVOCATION
DU CONSEIL COMMUNAL**

Doische, le 24 octobre 2024

A l'attention de

**«Civilité» «Prénom» «Nom»
«Fonction»
«Adresse»
«CP» «Localité»**

Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le 31 octobre 2024 à 19 heures 30** à la Maison communale, Salle du Conseil.

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2024 : Approbation
2. Finances - F.E. Vaucelles - Budget 2025 : Approbation
3. Finances - F.E. Gimnée - Budget 2025 : Approbation
4. Finances - Eglise Protestante Unie de Belgique - Budget 2025 : Approbation
5. Finances - Marché public de services financiers - Financement global des investissements 2024 – Répétition de services similaires - Décision
6. Finances - Gestion des déchets ménagers et assimilés - Fixation du coût-vérité prévisionnel 2025
7. Finances - Habitations de l'Eau Noire sc - Sortie de la province de Namur des SLSP et de la SWL - Rachat de leurs parts sociales - Exercice de notre droit de préemption : ratification de la délibération du Collège communal du 27 mai 2024
8. Finances - Bien-être animal - Convention entre notre Commune et l'asbl SPA Refuge du Beaussart - Proposition de modification : Approbation

9. Patrimoine - Vente de terrains communaux 2024 - Vente de gré à gré - Choix du mode de vente, des conditions de l'opération de vente : Approbation
10. Patrimoine - Vente de terrains communaux 2024 - Vente publique par soumission (pli fermé) - Choix du mode de vente, des conditions de l'opération de vente : Approbation
11. Patrimoine - Camion Mercedes AXOR - Déclassement et vente : révision de la délibération du 02 mai 2024
12. Patrimoine : Echange immobilier Commune [REDACTED] : Validation du projet de convention : Modifications : ratification de la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024
13. Patrimoine - Vente de bois de chauffage 2024 - Exercice 2025 - Décision sur destination à donner au bois de chauffage - Cahier des charges et clauses particulières : Approbation de l'état de martelage
14. Patrimoine - Appel à candidatures pour l'exploitation via bail commercial en qualité de restaurant/brasserie de l'immeuble sis au 108, rue Martin Sandron à 5680 Doische - Conclusion du bail commercial avec le candidat retenu : ratification de la délibération du Collège communal du 16 septembre 2024
15. Travaux - PIC 2022-2024 - Réfection de certaines rues du village de Gochenée (rue du Butia, rue de Phépet, rue Haute et Quartier Alphonse Balat) - Ratification de l'avis rectificatif et des conditions du marché : Approbation
16. Travaux - Devis forestiers 2024 (2024/2) - Forêt Résiliente 2023 (+ plants dossier 2021) : Approbation
17. Travaux - Devis forestiers 2024 (2024/3) - Boisement : Approbation
18. Travaux - Devis forestiers 2024 (2024/5) - Travaux par OFC : Approbation
19. Tourisme - MT Pays des Lacs - Interreg VI - Projet Eurocyclo - Subvention de cofinancement - Convention de partenariat : Approbation
20. Personnel - Service social collectif - Adhésion au contrat-cadre d'assurance hospitalisation collective pour la période 2026-2031 : Décision
21. Secrétariat - IMIO scrl - Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 05 novembre 2024 : Approbation
22. Secrétariat - INASEP scrl - Ordre du jour de l'Assemblée générale du 20 décembre 2024 : Approbation

23. Secrétariat - BEP Expansion économique - Ordre du jour de l'Assemblée générale du 26 novembre 2024 : Approbation
24. Secrétariat - BEP Environnement - Ordre du jour de l'Assemblée générale du 26 novembre 2024 : Approbation
25. Secrétariat - BEP Crématorium - Ordre du jour de l'Assemblée générale du 26 novembre 2024 : Approbation
26. Secrétariat - IDEFIN srl - Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2024 : Approbation
27. Secrétariat - BEP Namur - Ordre du jour de l'Assemblée générale du 26 novembre 2024 : Approbation
28. Secrétariat - ORES Assets - Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2024 : Approbation
29. Service ATL - Commission Communale de l'Accueil - Rapport d'activité 2023-2024 & Plan d'action 2024-2025 : Approbation
30. Secrétariat - Séance du 11 septembre 2024 : Approbation du procès-verbal
31. Secrétariat - Questions orales d'actualité des conseillers

HUIS CLOS

32. Enseignement - Ecole communale de Doische. Décision portant sur la mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel
33. Enseignement - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant à raison de 12 périodes/semaine - A partir du 01/10/2024 en remplacement de [REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 09 septembre 2024
34. Enseignement - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes/semaine - A partir du 05/09/2024 en remplacement de [REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 09 septembre 2024
35. Enseignement - Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 3 périodes/semaine à partir du 09/09/2024- [REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 16 septembre 2024

36. Enseignement - Ecole communale de Doische. Désignation d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 9 périodes/semaine à partir du 09/09/2024- [REDACTED] : ratification de la délibération du Collège communal du 16 septembre 2024.
37. Finances - saisie immobilière - [REDACTED] - Approbation
38. Finances - saisie immobilière - [REDACTED] - Approbation

Par le Collège,

**Le Directeur général,
Sylvain Collard**

**Le Bourgmestre,
Pascal Jacquiez**

Consultation des dossiers :

Conformément à l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, les Conseillers Communaux sont invités à avertir au préalable, par courriel à sylvain.collard@doische.be ou au 082/21.47.33, le Directeur général pour fixer le jour et l'heure de la consultation des dossiers.

Accès à l'information sur les décisions communales : Simplifications !



Nous simplifions l'accès à l'information sur les décisions communales ! Depuis quelques mois, nous utilisons le site www.deliberations.be/doische pour rendre l'ordre du jour et les projets de délibération du Conseil Communal facilement accessibles à tous.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Ordre du jour clair : Consultez en un coup d'œil les points abordés lors des réunions.

Projets de délibération : Accédez aux documents détaillés pour comprendre les enjeux.

Transparence totale : Nous croyons en la transparence et voulons que vous soyez informés.

Comment utiliser le site ?

Rendez-vous sur <https://www.deliberations.be/doische>

Sélectionnez la date du Conseil Communal que vous souhaitez consulter.

Explorez l'ordre du jour et les projets de délibération.

Ce nouvel outil vise à renforcer notre engagement envers la transparence et à faciliter votre participation active.

Annexe à l'ordre du jour du 31 octobre 2024
Note de synthèse explicative

1.

La modification budgétaire présente, au service ordinaire, un boni de 102.536,36 € au global et de 60.392,16 € à l'exercice propre.

Un prélèvement supplémentaire du service ordinaire à hauteur de 88.000,00 € pour financer les investissements au service extraordinaire est prévu pour atteindre la somme de 674.324,42 €.

Au niveau des principaux facteurs d'écarts (par rapport au budget initial N-1), ceux-ci se présentent comme suit :

Dépenses ordinaires

- Personnel : Une adaptation marginale d'un peu plus de 2.000 € a été nécessaire.
- Fonctionnement : Dans cette 2ème MB, il est prévu une augmentation de 39.100,00 € dans les frais de fonctionnement (frais suite aux élections, convention avec les Archives de l'Etat, précompte mobilier sur placement, fourniture pour les bâtiments,...)
- Transferts : Dans cette 2ème MB, pas de changement dans les dépenses de transfert
- Dette : Dans cette 2ème MB, pas de changement dans les dépenses de dette

Recettes ordinaires

- Prestation : Une augmentation de 10.250,00 € est prévu dans les recettes de prestations (vente de bois, location de salles,...)
- Transferts : Une augmentation de 5.500,00 € est prévu pour le subside de fonctionnement dans l'enseignement
- Dette : une augmentation de 30.000 € est prévu grâce aux intérêts de placement.

Au niveau du service extraordinaire, les principales modifications concernent :

- Entretien de voiries : + 4.000,00 €
- PIMACI 2022-2024 : + 4.000,00 €
- Création de voiries pour la crèche : 80.000,00 €

Décision attendue : **Approbation**

2.

Le Budget de la Fabrique d'Eglise de Vaucelles pour l'exercice 2025, voté en séance du Conseil de Fabrique le 20 août 2024 se présente comme suit :

Recettes ordinaires totales : 2.345,21 €

- dont une intervention communale ordinaire de secours de 2.225,21 €

Recettes extraordinaires totales : 1.791,79 €

- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0 €

- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 1.791,79 €

Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 2.142,00 €

Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 1.995,00 €

Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0 €

- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0 €

Recettes totales : 4.137,00 €

Dépenses totales : 4.137,00 €

Résultat comptable : 0 €

Décision attendue : **Approbation du budget 2025**

3.

Le Budget de la Fabrique d'Eglise de Gimnée pour l'exercice 2025, voté en séance du Conseil de Fabrique, se présente comme suit :

Recettes ordinaires totales : 16.292,99 €

- dont une intervention communale ordinaire de secours de 13.119,18 €

Recettes extraordinaires totales : 1.570,38 €

- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €

- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 1.570,38 €

Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 4.090,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 13.773,37 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0 €
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0 €
Recettes totales : 17.863,37 €
Dépenses totales : 17.863,37 €
Résultat comptable : 0 €

Décision attendue : **Approbation**

4.

Le budget 2025 de la Fabrique d'Eglise protestante de Namur s'élève aux montants repris ci-dessous :

Recettes ordinaires totales : 22.371,92 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours des 10 communes de 18.871,92 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de notre Commune de 664,29 €
Recettes extraordinaires totales : 8.718,08 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,00 €
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de 8.718,08 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 9.990,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 21.100,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0,00 €
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de 0,00 €
Recettes totales : 31.090,00 €
Dépenses totales : 31.090,00 €
Résultat comptable : 0 €

Décision attendue : **Avis favorable/défavorable**

5.

Afin de financer les investissements prévus au budget 2024, il y a lieu de **traiter** par appel d'offres avec Belfius Banque S.A. selon les modalités prévues à l'article 6 du Cahier spécial des charges adopté par le Conseil communal le 4 octobre 2018.

Il y a donc lieu de solliciter l'Adjudicataire dudit marché afin qu'il communique une nouvelle offre sur base des estimations d'emprunts reprises ci-après :

- FIC 2022-2024 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIES : 687.633,45 €
- CREATION D'UNE VOIRIE RELIANT LA CRECHE A LA RUE DU MARAIS : 240.000 €
- CREATION D'UNE CRECHE : 500.607,64 €

Décision attendue : **Approbation**

6.

L'arrêté du Gouvernement Wallon du 5 mars 2008 exécute L'article 21 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets. Cet arrêté permet de rencontrer les objectifs essentiels dans cette matière, que sont la responsabilisation du citoyen dans son rôle de consommateur, l'application du principe du pollueur-payeur, l'assurance donnée au citoyen d'un service de qualité au juste prix ainsi que son information afin qu'il prenne la dimension du service rendu face au coût réclamé par la Commune.

Cette dernière est tenue d'appliquer un taux de couverture des coûts en conformité avec les limites minimales et maximales du décret de 1996.

Le taux de couverture du coût-vérité 2025 établi à **97,41 %, arrondi à 97 %** respecte l'obligation imposée par le décret susvisé du 27.06.1996 d'imputer, à partir de 2013, 95 % des coûts de gestion des déchets ménagers dont elle a la charge aux bénéficiaires sans pouvoir excéder 110 % de ces coûts ;

Aucune modification des montants de la taxe n'est nécessaire.

Décision attendue : **Approbation**

7.

Par le courrier daté du 05 mai 2022 émanant de la S.C. Les Habitations de l'Eau Noire, Résidence Emile Donnay, rue du Bon Accueil 500 à 5600 Couvin, celle-ci nous informait de la décision de la province de Namur de sortir de l'actionnariat des sociétés de logement de service public (SLSP) et de la Société Wallonne du Logement

(SWL) à la fin de la législature 2018-2024. Cette sortie de la province de l'actionnariat de la société de logement peut, notamment se traduire par une cession de ses actions, dans le respect du droit de préemption réservé aux autres personnes morales de droit public actionnaires de notre société.

Notre Commune, en tant que personne morale de droit public actionnaire peut exercer son droit de préemption conformément aux dispositions du CWHHD et de ses statuts

En date du 13 février 2023, le Collège communal a marqué son accord de principe sur les décisions suivantes :

- l'intention d'exercer son droit de préemption en vertu de l'article 138 du Code wallon de l'Habitation durable (CWDH).
- le partage, à parts égales, du portefeuille d'actions à céder, entre l'ensemble des autres personnes morales de droit public actionnaires à savoir 6 communes et 6 CPAS.

En date du 06 mai 2024 de la S.C., Les habitations de l'Eau Noire nous informait que des décisions favorables uniquement de la part des communes de Doische, Philippeville et du CPAS de Philippeville quant à l'exercice de leur droit de préemption selon l'article 138 du CWHHD. Par conséquent, dans ces circonstances, il n'est plus envisageable de procéder à un partage égal du portefeuille d'actions entre l'ensemble des personnes morales de droit public actionnaires, soit 6 communes et 6 CPAS.

Par décision du Collège du 27 mai 2024, le Collège a, à la lumière des informations précitées, confirmer sa décision d'exercer son droit de préemption dans le partage du portefeuille d'actions de la Province s'élevant à 750 parts pour l'équivalent de 9.296,01 €.

A la demande de la S.C. Les Habitations de l'Eau Noire, il y a lieu que le Conseil communal ratifie ladite décision.

Décision attendue : **Ratification de la délibération du Collège communal du 27 mai 2024**

8.

En date du 16 septembre 2024, le Collège communal a marqué un accord de principe sur la demande de modification de l'article 4 de la convention passée en date du 26 août 2010 entre notre Commune et l'asbl SPA Refuge du Beaussart demeurant à 5660 Boussu-en-Fagne, Chemin de Senzeille 1/2, portant sur la prise en charge des animaux abandonnés, errants, perdus et maltraités sur le territoire de la Commune de Doische.

La contribution financière à charge communale initialement fixé à 0,20 € par habitant passe donc à 0,25 € par habitant.

Toutes les autres dispositions reprises dans ladite convention restent inchangée.

Décision attendue : **Confirmation de la décision du Collège communal du 16 septembre 2024**

9.

Voir dossier

10.

Voir dossier

11.

Il y a plusieurs années, un camion de marque Mercedes Axor a été acquis par la Commune.

Celui-ci étant en fin de vie, il y a donc lieu de s'en débarrasser en la déclasser et en le vendant.

En date du 02 mai 2024, le Conseil communal a fixé le prix de vente minimum à 35.000,00 €

N'ayant reçu aucune offre valable à ce prix, il est proposé de refixer le prix de vente à 25.000,00 €

Un avis sera inséré sur la page facebook de la commune et sur le site internet Troostwijk et deuxiememain.be

Décision attendue : **Approbation du déclassement et décision de vente avec mise à prix à 25.000,00 €**

13.

Comme chaque année, un état de martelage des parts de bois à vendre en tant que bois de chauffage nous a été transmis par le SPW, Cantonement de Viroinval.

Il y a donc 53 parts.

Triage	Division	Lieu-dit	Nombre de parts	Numéro des Agent DNF parts	
1	Matagne-la-Grande	Taille Madame	2	1 à 2	Vicency H.

1	Matagne-la-Grande	Ruisseau des Bruyères	3	3 à 5	Vicency H.
1	Matagne-la-Grande	Ruisseau des Bruyères	1	6	Vicency H.
1	Matagne-la-Grande	Ruisseau des Bruyères	3	7 à 9	Vicency H.
1	Matagne-la-Grande	Taille Madame	4	10 à 13	Vicency H.
1	Matagne-la-Grande	Ruisseau des Bruyères	4	14 à 17	Vicency H.
1	Matagne-la-Grande	Naye Jean Lespoir	4	18 à 21	Vicency H.
1	Matagne-la-Petite	Les culées	1	22	Vicency H.
2	Gimnée	Bois des Moines	5	51 0 44	Buchet L.
2	Romerée	Au dessus du Fond Bois	9	56 à 64	Buchet L.
3	Soulme	Fontaine Colinot	4	101 à 104	François R.
3	Gochenée	Burniat	1	105	François R.
3	Vodelée	Bois des Fagnes	1	106	François R.
4	Vaucelles	Bois Saint-Hubert	11	151 à 61	Delfosse G.
4	Doische	Bois du Fir	1	162	Delfosse G.

Sous réserve de modifications, la vente aura lieu le le **vendredi 20 décembre 2024 à 19 h 00** à la Salle de Quarante, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische.

La présente vente aura lieu conformément aux dispositions du Code forestier du 15 juillet 2008, aux charges et conditions du Cahier des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région wallonne du 07 septembre 2016 et aux clauses particulières reprises ci-après :

1. Le mode de vente est la vente de bois au stère.
2. La vente a lieu aux enchères publiques. L'enchère est le prix offert par stère de bois récolté. La dernière enchère retenue pour chaque lot doit être considérée comme une offre.
3. La mise à prix minimale pour chaque lot est fixée à **7,00 €**. Chaque enchère est d'un montant minimum de 50 centimes supérieur à l'enchère précédente.
4. Les lots de toutes les divisions y sont offerts à la hausse publique en deux tours réservés aux ménages domiciliés dans l'entité au jour de la vente, un seul lot au plus étant attribué par ménage par tour. Donc, un ménage ayant acquis un lot au premier tour pourra donc participer au deuxième tour à concurrence d'un seul lot. Dorénavant, les seconds résidents pourront acquérir un seul lot mais uniquement au second tour. Dans ce cadre, il leur est demandé de fournir une attestation émanant du Service Taxes prouvant qu'ils sont bien détenteur d'une seconde résidence, maison ou caravane, sur le territoire de la Commune de Doische.
5. Chaque lot comprend entre 20 et 25 stères de bois en moyenne. Le volume est calculé sur une recoupe de 10 cm de circonférence fin bout.

! PLUS D'OBLIGATION DE PRESENTER UNE CAUTION PHYSIQUE !

14.

Dans le cadre de l'appel à candidatures pour l'exploitation via bail commercial en qualité de restaurant/brasserie de l'immeuble sis au 108, rue Martin Sandron à 5680 Doische, et faisant suite à la procédure de sélection, le Collège communal a, en séance du 16 septembre 2024, conclu un bail commercial avec le candidat retenu, à savoir François-Xavier ANCIAUX. Le bail est consenti pour une durée de 9 années consécutives prenant cours le 01 OCTOBRE 2024 et se terminant de plein droit le 30 SEPTEMBRE 2033.

Le loyer s'élève à 1.300,00 EUR par mois.

Décision attendue : **Confirmation de la délibération du Collège communal du 16 septembre 2024**

15.

Suite à une erreur au niveau du métré estimatif relatif à ce marché, un avis de marché rectificatif a dû être publié.

Par conséquent, les documents du marché ayant pour objet "PIC 2022-2024 - Réfection du village de Gochenée" ont dû être modifiés.

L'Auteur de projet a modifié les quantités présumées du poste 107 intitulé "Tuyau en polypropylène lisse SDR 33 diamètre DN=160mm, ce poste concernant les raccordements des avaloirs, gouttières et caniveaux sur le domaine public. Celles-ci passent de 5160 m à 160m.

En fonction de ce changement, l'estimation du marché passe donc de € 1.473.782,20, 21% TVAC à 1.268.082,20, 21 % TVAC.

Décision attendue : **Ratification de l'avis de marché rectificatif**

16.

Voir dossier

17.

Voir dossier

18.

Voir dossier

19.

En mai 2023, la Maison du Tourisme sollicitait l'accord de notre Commune pour déposer cinq projets dans le cadre d'INTERREG VI. Par sa délibération du collège communal du 21 août 2023, le collège communal acceptait de participer aux projets et décidait d'inscrire les crédits nécessaires au budget à savoir un montant de (0,274€/hab.) soit 825,01€ par an.

Par décision du 03 juin 2024, le Collège communal acceptait l'augmentation du cofinancement communal dans le cadre des Projets INTERREG IV. Le cofinancement passant de 0,27 à 0,54 € sur 4 ans, ce qui représente une dépense annuelle sur 4 ans de 1.613,12 €.

Finalement, le montant de la participation de votre Commune au projet se porterait à 963,52 € par an (0,32€/hab). Cette intervention permet de maintenir l'enveloppe globale du projet pour réaliser des investissements équilibrés et cohérents sur l'ensemble du territoire.

Une convention de partenariat nous est donc transmise par la Maison du Tourisme pour traduire cet engagement.

Décision attendue : **Approbation de la convention**

20.

Le contrat-cadre d'assurance hospitalisation actuellement en vigueur vient à échéance fin 2025.

Le Service social collectif relance un marché pour la période 2026-2031.

Il y a donc lieu de marquer son intérêt pour y adhérer à nouveau.

Actuellement, notre Administration ne prend pas en charge la prime.

Décision attendue : **Approbation**

21.

La prochaine Assemblée générale ordinaire d'Imio aura lieu le **mardi 05 novembre 2024 à 18h00**.

Ordre du jour de l'AG ordinaire :

Accueil : Présentation des nouveaux produits et services (estimation 30')

Points à l'ordre du jour de l'Assemblée général :

1. Point sur le plan stratégique 2024-2026;

2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2025.

Nous vous saurions gré de veiller à ce qu'une réunion de votre Conseil communal se tienne avant cette date afin de lui permettre de délibérer sur l'ordre du jour de notre Assemblée Générale.

Une seconde assemblée générale ordinaire est dès à présent convoquée pour le mardi 19 novembre 2024 à 18 heures, dans les locaux d'IMio - Parc Scientifique Créalys - Rue Léon Morel, - 5032 les Isnes (Gembloux). Celle-ci délibérera valablement sur les objets figurant à l'ordre du jour, quelle que soit la représentation en application de l'article 28 des statuts. Cette convocation sera rétractée si le quorum de présence est atteint lors de la première assemblée générale. Elle vous sera en revanche reconfirmée par courrier si celle-ci devait se tenir.

Consultation des annexes ainsi que du modèle de délibération à l'adresse suivante <https://www.deliberations.be/imio/>

22.

La seconde assemblée générale ordinaire de l'INASEP a lieu le **20 novembre 2024 à 17 H 30** à Naninne. Toutes les infos se trouvent à l'adresse <https://public.inasep.be/index.php/s/7NiZLnnNKfZcyp7>.

23.

Le mardi **26 novembre prochain à 17 heures 30**, l'Intercommunales BEP Expansion Economique tiendra son Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de Burogest, Avenue des dessus de Lives, 2 à 5101 Namur.

En voici l'ordre du jour :

BEP Expansion Economique :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024 ;
2. Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025 ;
3. Approbation du Budget 2025 ;
4. Remplacement de Monsieur Eric Bogaerts en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Province" au sein du Conseil d'administration.

Les documents relatifs à cet ordre du jour sont téléchargeables via lien : <http://file.bep.be/ag-bep-expa>
Nous vous rappelons qu'il est impératif que votre Conseil s'exprime sur le contenu de chacun des points de l'ordre du jour et non pas uniquement sur celui-ci.

Nous vous rappelons également que conformément à l'article L1523-12 du CDLD qui stipule en son 1er § que « ...Les délégués de chaque commune et, le cas échéant de chaque province...rapportent à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil... », il est impératif qu'au moins un de vos 5 délégués soit présent à cette Assemblée Générale pour que votre délibération puisse être prise en compte.

24.

Le mardi **26 novembre prochain à 17 heures 30**, l'Intercommunale BEP Environnement tiendra son Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de Burogest, Avenue des dessus de Lives, 2 à 5101 Namur.

En voici l'ordre du jour :

BEP Environnement :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024 ;
2. Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025 ;
3. Approbation du Budget 2025 ;

Les documents relatifs à cet ordre du jour sont téléchargeables via lien : <http://file.bep.be/ag-bep-enviro>

Nous vous rappelons qu'il est impératif que votre Conseil s'exprime sur le contenu de chacun des points de l'ordre du jour et non pas uniquement sur celui-ci.

Nous vous rappelons également que conformément à l'article L1523-12 du CDLD qui stipule en son 1er § que « ...Les délégués de chaque commune et, le cas échéant de chaque province...rapportent à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil... », il est impératif qu'au moins un de vos 5 délégués soit présent à cette Assemblée Générale pour que votre délibération puisse être prise en compte.

25.

Le mardi **26 novembre prochain à 17 heures 30**, l'Intercommunale BEP Crématorium tiendra son Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de Burogest, Avenue des dessus de Lives, 2 à 5101 Namur.

En voici l'ordre du jour :

BEP Expansion Economique :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024 ;
2. Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025 ;

3. Approbation du Budget 2025 ;

Les documents relatifs à cet ordre du jour sont téléchargeables via lien : <http://file.bep.be/ag-bep-crema>

Nous vous rappelons qu'il est impératif que votre Conseil s'exprime sur le contenu de chacun des points de l'ordre du jour et non pas uniquement sur celui-ci.

Nous vous rappelons également que conformément à l'article L1523-12 du CDLD qui stipule en son 1er § que « ...Les délégués de chaque commune et, le cas échéant de chaque province...rapportent à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil... », il est impératif qu'au moins un de vos 5 délégués soit présent à cette Assemblée Générale pour que votre délibération puisse être prise en compte.

26.

Le jeudi **28 novembre prochain à 17 heures 30**, l'Intercommunales IDEFIN tiendra son Assemblée Générale Ordinaire dans les bâtiments du BEP, Avenue Sergent Vriethoff, 2 – 5000 Namur.

En voici l'ordre du jour :

IDEFIN

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2024 ;
2. Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025 ;
3. Approbation du Budget 2025.

Les documents relatifs à cet ordre du jour sont téléchargeables via lien : <http://file.bep.be/ag-idefin>

Nous vous rappelons qu'il est impératif que votre Conseil s'exprime sur le contenu de chacun des points de l'ordre du jour et non pas uniquement sur celui-ci.

Nous vous rappelons également que conformément à l'article L1523-12 du CDLD qui stipule en son 1er § que « ...Les délégués de chaque commune et, le cas échéant de chaque province...rapportent à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil... », il est impératif qu'au moins un de vos 5 délégués soit présent à cette Assemblée Générale pour que votre délibération puisse être prise en compte.

27.

Le mardi **26 novembre prochain à 17 heures 30**, l'Intercommunale BEP tiendra son Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de Burogest, Avenue des dessus de Lives, 2 à 5101 Namur.

En voici l'ordre du jour :

BEP :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024 ;
2. Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025 ;
3. Approbation du Budget 2025 ;
4. Remplacement de Monsieur Eric Bogaerts en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Province" au sein du Conseil d'administration.

Les documents relatifs à cet ordre du jour sont téléchargeables via lien : <http://file.bep.be/ag-bep>

Nous vous rappelons qu'il est impératif que votre Conseil s'exprime sur le contenu de chacun des points de l'ordre du jour et non pas uniquement sur celui-ci.

Nous vous rappelons également que conformément à l'article L1523-12 du CDLD qui stipule en son 1er § que « ...Les délégués de chaque commune et, le cas échéant de chaque province...rapportent à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil... », il est impératif qu'au moins un de vos 5 délégués soit présent à cette Assemblée Générale pour que votre délibération puisse être prise en compte.

Motivation

28.

ORES Assets tiendra l'Assemblée générale de son intercommunale le **jeudi 28 novembre 2024, à 18 heures 30**, avenue Jean Monnet 2 à 1348 Louvain-la-Neuve.

ORDRE DU JOUR

1. Plan stratégique ;

2. Modifications statutaires ;
3. Nomination du Réviseur pour les exercices 2025-2027 et fixation de ses émoluments ;
4. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Assemblée générale.

La documentation relative à l'Ordre du jour est disponible sur notre site internet : www.ores.be/ores-assets/assemblees-generales.

Dès lors que votre commune était représentée lors de l'Assemblée générale du 13 juin 2024, votre délibération sera d'office prise en compte. Dans le cas contraire, pour être prise en compte dans les quorums de présence et de vote, au moins un de vos cinq délégués à l'Assemblée générale devra être présent à la réunion.

A défaut de délibération communale, chaque délégué présent dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des droits de vote revenant à la commune qu'il représente.

Actuellement, nous disposons de formules de pouvoir établies aux noms des délégués suivants : (CELLIERE Michel, SUPINSKI Charles, DUBUC Eric, BELOT Philippe, GREGOIRE Marianne) Voudriez-vous nous communiquer l'adresse mail actuelle de ces cinq délégués afin que nous puissions leur adresser un mail de rappel début novembre ?

Dans un souci de transparence à l'égard de nos associés, des mandataires communaux ainsi que des citoyens, nous avons maintenu les dispositions suivantes :

- Toute la documentation relative à la réunion est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : www.ores.be/ores-assets/assemblees-generales.

Il vous est loisible de nous faire parvenir une demande si vous souhaitez une transmission de la documentation par mail.

- Conformément à l'article L1523-13, § 1er al. 4 et 5 du CDLD – repris à l'article 25 D de nos statuts, l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées. Afin de nous permettre d'accueillir les délégués et les citoyens dans les meilleures conditions, il est impératif de s'inscrire, pour le 22 novembre 2024 au plus tard, à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be ou par téléphone aux numéros 071/54.75.42 ou 087/59.37.49.

Les personnes qui ne se seraient pas inscrites préalablement pourraient se voir refuser l'accès à la salle de réunion pour garantir l'accès et la sécurité des personnes inscrites.

- Par ailleurs, tout citoyen a également la possibilité d'adresser toute question sur l'ordre du jour de l'Assemblée par écrit – avant le 22 novembre 2024 – à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be. Une réponse sera publiée sur notre site internet avant la tenue de l'Assemblée générale le 28 novembre 2024 ; de plus, ces questions seront reprises à l'annexe du procès-verbal (qui sera également publiée sur notre site).

29.

Comme chaque année, il y a lieu de prendre acte du Rapport d'Activité 2023-2024 et d'approuver le Plan d'Actions 2024-2025.

Décision attendue : **Prise d'acte et approbation**

30.

L'approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 11 septembre 2024 est sollicitée.

31.

A voir en séance...

32.

HUIS-CLOS

33.

HUIS-CLOS

34.

HUIS-CLOS

35.

HUIS-CLOS

36.
HUIS-CLOS

37.
HUIS-CLOS

38.
HUIS-CLOS



**Vu pour être annexé
à la convocation au Conseil communal
du 31 octobre 2024**

Doische, le 24 octobre 2024

**Le Directeur général,
Sylvain Collard**

**Sylvain
Collard
(Signature
e)**

Signature
numérique de
Sylvain Collard
(Signature)
Date : 2024.10.24
15:13:50 +02'00'